

Le 18 septembre 2018

Déclaration liminaire CHS CT du 18 septembre 2018

Madame la Présidente,

Ce CHS-CT intervient dans un moment où les conditions de travail des agents n'ont jamais été aussi dégradées, tant au niveau des locaux qu'au niveau humain.

Au niveau des locaux, malgré les différentes alertes des représentants du personnel, beaucoup de choses ne sont pas faites et/ou entretenues (les crédits du CHS-CT étant pourtant fortement sollicités par la Direction Départementale). Les différents rapports sur les visites de sites effectuées par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) ne font que confirmer officiellement nos remarques.

Au niveau humain, les annonces de nos gouvernants, de nos différents Directeurs, créent du doute, du stress, de l'incertitude chez les agents sans aucun soutien bien au contraire. Les agents se sentent abandonnés par leur hiérarchie qui laisse s'effondrer à feu de plus en plus vif leurs différents services, missions, locaux. En conclusion, des conditions de travail très dégradées et INACCEPTABLES.

A l'ordre du jour de ce CHS-CT figure l'impact immobilier des services dans le cadre des projets d'adaptation des structures et du réseau départemental à effet du 1er janvier 2019. Jolie façon de traduire le démantèlement de notre réseau en vue de sa prochaine extinction !!!!

Sur un plan strictement humain, car c'est bien d'humains qu'il s'agit même si l'ordre du jour ne parle que d'immobilier, cela signifie que des agents vont devoir changer de résidence, être contraint à des déplacements quotidiens plus long, à l'apprentissage de nouvelles missions, à l'adaptation à de nouvelles structures, ...

Ces restructurations mettront aussi à mal la situation du département de la Haute-Loire pour lequel chaque service public qui met la clé sous la porte signifie le départ d'autant de familles avec ses conséquences en terme de maintien de classes, de services de santé, etc... et au bout la désertification par manque d'attractivité.

Quant à la gestion des registres SST, force est de constater qu'il y a des dysfonctionnements.

Tout d'abord s'agissant de la facilité d'accès du Registre pour les agents, le chemin d'accès sur le site Ulysse 43 doit être connu de tous les agents sans compter que l'annotation du Registre n'est possible que si l'on se connecte via Mozilla Firefox. Un rappel de la DDFIP 43 en la matière serait le bienvenu.

Nous avons demandé qu'une personne (ou une boîte générique) soit destinataire des demandes formulées en plus de l'assistant de prévention afin que les demandes soient traitées et transmises même en cas d'absence de l'assistant. Qu'en est-il ? Nous n'avons eu, encore une fois, aucune information à ce sujet.

De plus, existe-t-il un Registre papier dans l'ensemble des services d'accueil du département accessible aux usagers ? En effet, ces derniers n'ont pas accès à l'intranet local. Nous n'avons toujours pas eu de réponse non plus à cette demande !!!

Par ailleurs, Mme la Présidente, quelles sont les personnes qui ont accès au Registre Santé et Sécurité au Travail pour la consultation ? L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail est-il habilité ?

Enfin, Mme la Présidente, quelles sont les demandes réellement retranscrites sur le Registre ? En effet, en CHS-CT, ont souvent été évoquées les demandes des agents qui n'ont pas été retranscrites car elles ne s'inscrivaient pas dans le cadre de la prévention ou des risques en matière de santé et sécurité au travail ?

Qui est juge de l'opportunité de ces retranscriptions ?

Enfin, comme pour le Registre, les représentants CHS-CT **Solidaires Finances Publiques 43** regrettent que l'onglet « fiche de signalement » ne soit pas plus visible sur le site Ulysse 43. A titre de comparaison, certaines directions locales mettent l'accès aux fiches de signalement en première page de leur intranet local. Cette demande a pourtant été formulée par les représentants de **Solidaires Finances Publiques 43** il y a plus d'un an et actée en CHS-CT !!!!!

Les élus **Solidaires Finances Publiques 43** ne manqueront pas d'intervenir tout au long de ce CHS-CT afin de défendre au mieux la santé et les conditions de travail de tous les agents de notre département.

Les représentants Solidaires Finances Publiques 43 en CHS CT :

Guillaume PONS/Raphaël ROCHEDIX/Noémie-Lucie SOYEZ/Franck CHAVARIN

SECTION :

Bulletin d'adhésion 2018

Coupon à remettre à ton correspondant
accompagné du règlement



IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance

Cadre : Grade : Echelon : Date de prise de rang :

Informations professionnelles

Service :

Site :

Temps partiel : %

@

☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. :

.....

.....

.....

@

☎

Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →

Solidaires Finances Publiques

Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org

A retourner à Angélique DUCROQUET SIP d'Yssingaux ou à Guillaume PONS Trésorerie de Brioude